

Renouvellement de la convention collective : les négociations ont commencé

Comme vous le savez, la convention collective est venue à échéance le 31 décembre dernier. Nous étions déjà prêts afin de commencer la négociation avec un cahier de demandes syndicales dont nous sommes fiers. Celui-ci a en effet été conçu à la suite d'un processus de consultation des membres durant l'été : une assemblée d'information s'est ainsi tenue le 20 juin 2019 et, par la suite, un sondage a été mené en septembre dernier. Le cahier de demandes qui en résulte a été adopté à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale du 10 décembre 2019.

Fort de ce mandat, nous avons avisé l'Employeur sans tarder de notre intention d'enclencher les négociations dans les plus brefs délais et avons dès lors communiqué à la partie patronale nos dates de disponibilités.

Une première rencontre a eu lieu le 27 février 2020 au cours de laquelle nous avons échangé avec la Ville de Mont-Royal nos cahiers de demandes respectifs. Une deuxième rencontre s'est déroulée le 11 mars dernier et les discussions sont donc d'ores et déjà entamées. D'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines et un calendrier de négociation s'échelonnant jusqu'au mois de juin a par ailleurs été établi.

Les circonstances actuelles nous ont obligés à annuler les rencontres de négociations qui étaient prévues le 23 et le 30 mars ainsi que le 1^{er} avril. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle s'est faite de concert avec la Ville de Mont-Royal afin de permettre à l'Employeur ainsi qu'au Syndicat de consacrer tous les efforts requis à la gestion de la crise que nous traversons tous en raison de la pandémie. Soyez cependant assurés que nous reprendrons les discussions dès que possible. Nous n'excluons d'ailleurs pas la tenue de rencontres par visioconférence afin de ne pas trop retarder les négociations.

Dans l'intervalle, nous tenons à souligner que les efforts de tous et de chacun sont essentiels dans la lutte contre la propagation de la COVID-19. Nous vous encourageons donc à respecter à la lettre les directives de la santé publique du Québec, et ce, au travail comme à la maison. Il en va de votre santé, de celle de vos proches et de vos concitoyens.

N'hésitez pas à communiquer, comme à l'habitude, avec votre délégué, votre directeur ou votre vice-président pour toute question.

Solidairement vôtre, votre Comité de négociations.